

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 6 MAI 2025

Appel : Présents : 27 Excusés : 8 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité, du Conseil et à M. Philippe Causse de *la Broye Hebdo*.

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 18 mars 2025
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal n° 05 / 2025 : Règlement sur l'alimentation du fonds FEDD
- 5) Préavis municipal n° 06 / 2025 : Rénovation place de jeux & amélioration du préau du collège
- 6) Préavis municipal n° 07 / 2025 : Achat d'un véhicule pour le service extérieur & d'un automate de chargement des cartes de déchetterie
- 7) Préavis municipal n° 08 / 2025 : Constitution des autorités communales pour la législature 2026-2031
- 8) Préavis municipal n° 09 / 2025 : Rénovation des routes forestière du Bois de Rosset
- 9) Informations municipales
- 10) Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 18 mars 2025

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations du Président

P. Thévoz : procède à la lecture de la lettre de démission de Sandra Laverrière, élue au 2^{ème} tour de l'élection complémentaire à la Municipalité, démission qui suit directement son élection.

4. Préavis municipal n° 05 / 2025 : Règlement sur l'alimentation du fonds FEDD

P. Thévoz : Rappelle que ce préavis était déjà à l'ordre du jour en octobre 2024 et n'avait pas été accepté ; il a été remanié en tenant compte des remarques émises l'an dernier.

L. Poinçot : L'action de créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité a été jugée comme action prioritaire à mener dans le cadre de notre Plan Energie et Climat Communal (PECC). Ce soir nous votons sur le règlement d'alimentation du fonds, qui est accompagné d'une directive d'octroi et de listes de subventions qui ne font pas l'objet de la votation de ce soir. Ces trois documents fonctionnent ensemble, sont à jour, fonctionnels et sont le fruit de plusieurs mois de travail avec prise en compte de l'avis de la population et du Conseil communal.

Les objectifs sont de mettre en œuvre des actions concrètes en matière d'énergie et de développement durable à Faoug en encourageant les citoyens et entreprises à agir par eux-mêmes. Cette multiplicité d'actions pourrait nous faire réussir à atteindre l'agenda 2030 et la stratégie énergétique globale 2050.

Si le préavis est accepté, le règlement devra encore être validé par le Canton, ce n'est ensuite pas un document qui peut être modifié facilement. En revanche, la directive d'octroi et la liste des subventions sont des documents plus flexibles qui peuvent évoluer avec le temps.

Les domaines subventionnés par ce fonds sont les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'économie d'eau, et tout ce qui touche à la durabilité (déchets, l'économie circulaire, la biodiversité etc.). Les subventions proposées pour l'instant touchent : le CECB+, les récupérateurs d'eau de pluie, les autres systèmes d'économie d'eau possibles, les panneaux photovoltaïques et thermiques, les systèmes de chauffages PAC, bois et réseaux de distribution hydrauliques, tous types de vélos, abonnements de transports en communs, plantations de haies vives et d'arbres. Cette liste de subventions sera adaptée chaque année en fonction des besoins réels. Nous avons également mis en place des garde-fous contre les dérives. Par ce préavis, nous proposons d'alimenter ce fonds par le biais de 2 apports :

- L'indemnité communale de 0.7 ct par kWh pour l'usage du sol, prélevée sur la consommation d'électricité depuis de nombreuses années.
- Le budget communal ou par tout autre moyen que la Municipalité juge opportun, en fonction des besoins, sur validation du Conseil Communal.

La création de ce fonds encouragerait le recours aux énergies renouvelables et à la durabilité, il est recommandé par le projet PECC du canton de Vaud dans lequel notre commune s'est engagée.

Commission des finances : M. Krenger rend compte pour la commission et relève les points suivants :

La Commission des finances soutient la proposition de financement de ce fonds. Elle constate que les souhaits exprimés lors du rapport sur le préavis 11/2024 ont été suivis par la Municipalité.

La Commission des finances souhaite émettre quelques recommandations pour une gestion optimale de ce fonds :

- La Commission souhaite que les frais liés au traitement administratif des demandes et à la gestion du fonds soient raisonnables et cohérents par rapport aux sommes allouées à ce fonds.*
- La Commission souhaite que ce fonds serve à atteindre l'objectif recherché, soit d'inciter nos concitoyens à prendre part à la préservation de l'environnement. Pour cela, nous recommandons à la Municipalité de traiter toutes les demandes avec rigueur, sérieux et en toute impartialité.*

La Commission des finances réitère son souhait (identique à celui formulé dans le rapport du préavis 11/2024) : qu'une fois la première année de fonctionnement écoulée, la Municipalité présente un bilan d'activité du fonds à la Commission de gestion.

La Commission des finances, après avoir examiné le préavis, propose au Conseil d'accepter le préavis 5/2025 concernant le règlement sur l'alimentation du fonds pour l'énergie et le développement durable.

Commission de gestion : A. Matar rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

La CoGe salue l'initiative de la Municipalité de créer un fonds pour l'Energie et le Développement Durable et encourage son engagement dans le développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des économies d'eau ainsi que de la durabilité.

Elle constate avec satisfaction que sa recommandation émise lors de la première présentation du règlement au Conseil le 8 octobre dernier et consistant à ne pas faire usage d'une taxe supplémentaire pour financer ce fonds, a été suivie. Dans ce nouveau règlement, la Municipalité disposera de l'entier de l'indemnité communale de 0.70 ct par kWh pour l'usage du sol pour les subventions. Elle pourra également solliciter le Conseil communal via le budget ou tout autre moyen qu'elle juge opportun pour toute attribution supplémentaire à ce fonds.

Le règlement n'a pas rencontré de remarque particulière de la part de notre Commission. Cette dernière propose uniquement, à l'article 11 ("Restrictions"), de supprimer la mention "énergétique" dans le point d) pour ne garder que "les projets de contracting".

La Commission n'est pas légitime pour se prononcer sur les annexes au règlement, ces dernières étant du ressort de la Municipalité. Cela étant précisé, la Commission souhaite sensibiliser la Municipalité aux points suivants :

Concernant la Directive sur l'octroi des subventions liées au FEDD, il peut être difficile de savoir si le bénéficiaire a déjà profité d'autres subventions ainsi que de connaître leur montant. La Municipalité devra se baser sur la confiance pour appliquer l'al. 7 de l'article 2 "Conditions générales d'octroi", qui stipule que "la somme des subventions cumulées (communales et autres sources) ne peut en aucun cas dépasser le coût effectif par type d'analyse, de matériel ou de travaux". Il faudra également compter sur la sincérité des bénéficiaires concernant l'article 9 – "Vente d'un bâtiment ou d'un bien" et partir du principe qu'ils vont annoncer toute vente spontanément à la Commune. Contrôler ces 2 points serait bien trop ardu et chronophage pour l'administration communale.

L'article 4 - "Décision d'octroi et versement" laisse le champ libre à la Municipalité concernant la délégation de l'analyse du dossier et l'élaboration d'une proposition à la Municipalité pour décision. La CoGe estime que la Municipalité saura trouver la meilleure façon de fonctionner pour traiter efficacement les demandes de subvention sans pour autant faire exploser les coûts associés. La CoGe se permettra de vérifier ce fonctionnement et de le rapporter de façon détaillée dans ses prochains rapports.

L'article 5 – "Efficience énergétique des bâtiments : CECB Plus" à l'al 2. : Il faut préciser cet article car il n'est pas clair à quelles conditions générales ni conditions spécifiques l'on se réfère.

Enfin à l'article 10 – "Voies de droit et sanctions" : merci d'adapter les numéros d'articles pour qu'ils correspondent à ceux du nouveau règlement.

Concernant la liste des subventions :

Cette première liste est une bonne base pour commencer à faire vivre ce fonds. Il va sans dire que des modifications devront y être apportées au fil des ans, en fonction des priorités de la Municipalité d'une part, et des expériences faites les années précédentes d'autre part. Il sera peut-être nécessaire, par exemple, de fixer un budget par catégorie de subvention ou de privilégier les bénéficiaires qui ne touchent pas d'autres subventions pour certains travaux par rapport à ceux qui ont déjà une autre source de subvention garantie par le Canton.

Nous recommandons à la Municipalité de favoriser le commerce local dans les critères d'attribution des subventions, par exemple, achat de vélo, plantation d'arbres, travaux d'aménagements extérieurs, etc. Ce fonds est actuellement doté de près de CHF 50'000.–. Nous souhaitons à la Municipalité, par ses décisions d'attribution, d'en faire bon usage. Il s'agira de mettre en œuvre ce règlement et ses annexes, et l'expérience montrera les modifications à y apporter les années suivantes. Une fois le règlement adopté par les autorités compétentes, il sera nécessaire que la Municipalité communique ces mesures aux habitants de la Commune de façon claire et transparente. Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil communal d'approuver le préavis n° 05/2025.

L. Poinçot : Nous avons pris note des remarques pertinentes de la Commission de gestion.

A. Matar : La Commission de gestion demande une modification de l'article 11 pour ne garder que « les projets de contracting », on vote bien sur la version modifiée ?

L. Poinçot : Oui cela sera modifié.

R. Tacheron : Admettons qu'on adopte ce règlement ce soir, il doit ensuite encore être validé par le Canton. Pensez-vous que des subventions pourront encore être distribuées cette année, quels sont les délais ? Est-ce que cela peut être rétroactif ?

L. Poinçot : Nous espérons que cela sera expédié par le Canton rapidement, je vais assurer un suivi de près. Si le fonds entre en action cet automne, je trouverais juste d'entrer en matière pour, par exemple, des vélos achetés ce printemps, ce point doit être discuté.

S. Carrard : Ce seraient des subventions rétroactives ?

J. Theux : Nous allons vérifier avec le Canton, mais cela devrait démarrer à partir du 6 mai.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 05 / 2025 : Règlement sur l'alimentation du fonds FEDD, à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 06 / 2025 : Rénovation place de jeux & amélioration du préau du collège

T. Lavanchy : Il est nécessaire de remplacer la place de jeux actuelle de l'école car elle n'est plus aux normes et présente des risques. Nous souhaitons aussi améliorer l'accessibilité et en simplifier l'entretien. Nous avons fait le choix d'un sol coulé, c'est plus coûteux, mais offre davantage de sécurité, facilite l'entretien, tout en ayant une durée de vie plus longue que des dalles caoutchouc. De plus, la configuration du terrain sera optimisée en exploitant la pente naturelle pour intégrer des éléments ludiques tout en repositionnant l'aire de jeux afin d'améliorer l'organisation de l'espace. Parallèlement, une amélioration du préau est prévue pour optimiser l'entretien, la sécurité et l'attractivité du lieu. Actuellement, le revêtement en gravier pose des problèmes d'entretien et de sécurité. Nous avons opté pour un mélange de graviers avec 20 % de terre végétale et du gazon maigre, permettant un terrain stable, facile à entretenir et plus agréable visuellement. Nous souhaitons aussi ajouter quatre bancs qui viendraient créer un espace de repos et de convivialité. Les coûts pour la rénovation de la place de jeux s'élèveraient à Fr. 95'500.– et à Fr. 23'200.– pour le préau, pour un total global de Fr. 118'700.– avec un amortissement sur dix ans.

Commission des finances : *Y. Mischler* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

La rénovation de la place de jeux paraît être une évidence vu la fréquentation autant des élèves de l'établissement scolaire que des enfants du village. La remise en conformité est une nécessité pour garantir la sécurité des utilisateurs.

Cependant, l'aménagement du préau soulève quelques questions (surtout sur différents points d'accès). En effet, le projet demande à être étudié de manière plus approfondie afin de le consolider.

En vue de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal de repousser le crédit supplémentaire d'investissement de Fr. 23'000.– pour le réaménagement du préau en le refusant. Par conséquent, la Commission des finances vous propose d'amender le préavis n° 6/2025 en refusant le point n° 1 des conclusions tout en acceptant les points 2, 3 et 4 en changeant l'orthographe du point n° 3 en mettant la phrase au singulier.

Commission PACOM : Ch. Studer rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

1. Constat général et intention du projet

La Commission salue la volonté de la Municipalité d'investir dans la sécurité, la durabilité et la convivialité des espaces publics, notamment ceux destinés aux enfants. Le projet globalement bien conçu répond à des besoins réels, identifiés sur le terrain.

2. Analyse par point

2.1 Rénovation de la place de jeux – Avis favorable

La Commission approuve à l'unanimité les propositions relatives à la rénovation de la place de jeux :

- Respect des normes SN EN 1176 et SN EN 1177, assurant une meilleure sécurité ;*
- Repositionnement judicieux de l'aire de jeux, exploitant le terrain en pente ;*
- Choix du sol coulé, plus durable et plus attractif sur le plan ludique ;*
- Sélection de matériaux durables (bois d'acacia) et accessibles (poussettes, PMR) ;*
- Meilleure organisation de l'espace et réduction des besoins d'entretien.*

La Commission relève que le coût légèrement supérieur du sol coulé est justifié par les avantages à long terme, tant en sécurité qu'en durabilité et entretien.

2.2 Amélioration du préau – Avis réservé

En revanche, la Commission n'est pas convaincue par le projet d'aménagement du préau tel que présenté.

- La solution retenue (mélange gravier-terre-gazon maigre) pose question quant à sa durabilité et à sa réelle facilité d'entretien, notamment en cas d'usage intensif ou de conditions météorologiques défavorables.*
- Le remplacement du gravier par de l'herbe maigre ne semble pas offrir une amélioration nette par rapport à la situation actuelle, et pourrait nécessiter un réaménagement à court terme.*
- La Commission regrette l'absence d'analyse comparative plus approfondie avec d'autres types de revêtements semi-durs ou stabilisés, qui auraient pu offrir un meilleur compromis entre entretien, robustesse et polyvalence.*
- Le mobilier urbain et les intentions à plus long terme sont salués, mais apparaissent insuffisamment développés à ce stade pour justifier pleinement l'ensemble du projet d'amélioration du préau.*

3. Conclusion et recommandations

En conclusion, la Commission PACom recommande l'adoption partielle du préavis n°06/2025, en validant le financement et la réalisation de la nouvelle place de jeux, tout en demandant à la Municipalité de revoir ou retravailler le projet d'aménagement du préau, afin de proposer une solution plus convaincante et durable.

Nous proposons donc que le Conseil communal :

- Accepte le crédit pour la rénovation de la place de jeux tel que proposé ;*
- Invite la Municipalité à réévaluer la partie 2.2 (préau) et à revenir avec une proposition retravaillée.*

T. Lavanchy : Je précise que nous avons aussi étudié un revêtement avec des pavés, mais c'était plus cher. Ceci est la proposition la moins chère, mais nous pouvons pousser le projet un peu plus loin.

D. Bula : Serait-il possible d'obtenir des subventions pour la place de jeux ?

T. Lavanchy : Des subventions sont possibles seulement si on met des dispositifs spéciaux pour des personnes en situation de handicap, ce qui ne sera pas le cas. Cependant, des subventions sont possibles pour la végétalisation du préau.

L. Aebischer : Il faudrait aussi étudier la possibilité de mettre une citerne de récupération d'eau de pluie dans le préau pour les chasses d'eau du bâtiment, ce qui représenterait des économies d'eau.

T. Lavanchy : C'est en effet à étudier.

P. Thévoz : propose de voter les deux parties du préavis séparément :

Préavis municipal n° 06 / 2025 « Rénovation place de jeux » : Le Conseil communal approuve à l'unanimité.

Préavis municipal n° 06 / 2025 « Amélioration du préau du collège » : Le Conseil communal refuse ce point spécifique du préavis (23 avis contre, 1 avis pour, 2 abstentions).

6. Préavis municipal n° 07 / 2025 : Achat d'un véhicule pour le service extérieur & d'un automate de chargement des cartes de déchetterie

T. Lavanchy : Nous souhaitons améliorer l'efficacité de notre service de voirie avec l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour remplacer le Renault Kangoo, qui présente des inconvénients (espace de chargement limité, ne permet pas le transport de matériaux en vrac, n'est pas adapté aux tâches de voirie et d'entretien des espaces verts). Nous avons demandé deux offres et effectué des comparaisons. Les avantages du véhicule électrique Goupil G4M retenu sont les suivants : il est spécifiquement conçu pour les travaux de voirie ; muni d'un plateau basculant hydraulique, avec des équipements adaptés aux services extérieurs ; permettrait de prolonger la durée de vie du Toyota Hilux qui n'est pas fait pour les trajets courts avec arrêts fréquents car c'est un véhicule diesel, l'impact environnemental de la commune serait réduit. Par ailleurs, il offre une meilleure compatibilité avec l'infrastructure existante, bénéficie d'un retour d'expérience positif d'autres communes, est immédiatement disponible et dispose d'un service après-vente plus performant.

La 2^{ème} partie du préavis porte sur un automate pour recharger les cartes de déchetterie. Nous souhaitons améliorer les services offerts aux habitants et optimiser le travail administratif car il y a beaucoup de demandes au guichet liées à la recharge des cartes de déchetterie, ce qui ralentit le travail du bureau communal. Plusieurs offres ont été demandées pour cet investissement. Toutefois, certains fournisseurs n'ont pas pu répondre à notre sollicitation car la société ayant délivré la benne compacteuse, soit l'entreprise Pöttinger, a une politique de limitation régionale stricte concernant le revendeur agréé qui peut émettre une offre.

Commission des finances : *R. Tacheron* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Point 1 : Achat d'un véhicule utilitaire

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de notre service de voirie, la Municipalité nous propose l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique Goupil G 4 M. Ce véhicule remplacerait notre Renault Kangoo Express Z.E. qui présente plusieurs inconvénients.

En comparaison, ce véhicule est spécialement conçu pour des usages techniques variés et offrirait une bien meilleure flexibilité pour les activités communales, notamment le ramassage des déchets et l'entretien des espaces verts et les travaux de voirie. Il permettrait surtout de prolonger la durée de vie du Toyota Hilux qui malgré ses années a été remis en état dernièrement et il est en bon fonctionnement.

La Commission, bien que partagée sur cet achat (notamment à savoir sa réelle utilité concernant ces besoins et sur son éventuelle durée de vie) vous propose d'accepter l'achat de ce nouveau véhicule de voirie, mais invite cependant la Municipalité à prévoir une place de stockage et de mettre ces véhicules à l'abri des intempéries afin de prolonger leurs durées de vie.

Point 2 : Achat d'un automate de recharge des cartes de déchetterie

Pour l'acquisition de cet automate, malgré son coût relativement élevé et l'impossibilité de faire jouer la concurrence suite à la politique de limitation régionale du fournisseur de la benne (Pöttinger), la Commission à l'unanimité est favorable à cet investissement qui apportera un service rendu aux citoyens 7 jours sur 7 et 24h sur 24 afin de recharger leurs cartes. En plus, cette acquisition permettra une décharge non négligeable de travail à notre administration.

En conclusion, la Commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal no. 07/2025 tel que présenté.

Commission PACom : *V. Bacher Tillmanns* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

1. Acquisition du véhicule utilitaire Goupil G4M

La Commission salue la démarche proactive de la Municipalité visant à adapter les moyens techniques aux besoins concrets du service de voirie. Le Renault Kangoo Z.E. en service actuellement ne répond plus aux exigences opérationnelles du terrain, en raison de sa capacité de charge limitée et de son inadaptation aux travaux extérieurs.

Le choix du Goupil G4M est cohérent et justifié :

- Il est spécifiquement conçu pour les tâches communales : collecte de déchets, transport de matériaux en vrac, entretien des espaces verts, etc.*
- Son format compact et son pont basculant avec réhausse en font un outil pratique, polyvalent et durable.*

• Il permettra également de soulager l'utilisation intensive du Toyota Hilux diesel, en réservant ce dernier à des usages spécifiques.

Cet investissement renforce la logique de transition écologique tout en améliorant l'efficacité des équipes de terrain.

2. Installation d'un automate de recharge des cartes de déchetterie

La Commission reconnaît la pertinence et l'intérêt citoyen de cette proposition. L'analyse de la fréquentation du guichet administratif montre clairement que la recharge des cartes de déchetterie :

- représente une part importante des demandes traitées en présentiel,
- génère des attentes et de l'insatisfaction,
- mobilise inutilement les ressources du greffe.

La mise en place d'un automate accessible 24h/24 et 7j/7 est donc une solution logique, efficace et moderne, permettant à la fois :

- de désengorger l'administration communale,
- d'offrir un service continu à la population, même en dehors des horaires d'ouverture,
- de faciliter la gestion administrative des recharges et des cartes perdues.

Même si une seule offre a pu être obtenue, la Commission prend acte des limites imposées par le fournisseur agréé et considère le devis proposé comme raisonnable au vu des prestations incluses (installation, mise en service, consultation en ligne).

Conclusion :

Pour toutes ces raisons, la Commission du PACom recommande l'acceptation du préavis dans son intégralité, estimant que ces deux investissements contribueront de manière significative à la modernisation et à l'amélioration des services communaux.

M. Kaeser : Est-ce que la taille du véhicule et le volume du chargement ont été discutés avec les employés de la voirie ? Cela me paraît petit comme véhicule.

T. Lavanchy : Oui c'est petit, mais des réhausses permettent de charger en hauteur, il est aussi possible de mettre une remorque pour augmenter la capacité de charge. Il est approprié pour l'usage quotidien, et il y a le véhicule Toyota à disposition si nécessaire.

R. de Almeida Lopes : Est-ce qu'une remorque basculante pourrait suffire pour le Renault Kangoo, puisqu'il a aussi un crochet d'attelage ?

T. Lavanchy : C'est ce qui se passe déjà, on met une remorque derrière le Renault Kangoo, mais ce n'est pas pratique. De plus le prix d'une remorque basculante pour le Renault serait assez élevé. Autant revendre le Renault pendant qu'il a encore de la valeur, et profiter d'investir maintenant pour un véhicule qui réponde aux besoins.

D. Bula : Est-ce que vous connaissez la durée de vie de la batterie du Goupil ?

T. Lavanchy : La durée de vie d'une batterie est d'en tout cas dix ans.

A. Matar : L'automate de recharge sera-t-il installé à l'abri, à côté de la benne ? Je vois qu'il y a Fr. 150.- par mois pour le service en ligne. Est-ce qu'il y a des frais bancaires supplémentaires ? Et la taxe déchets serait-elle impactée ?

J. Theux : On met en place ce services pour les habitants, cela ne va pas être amorti sur la déchetterie. L'achat de l'automate, qui sera installé près de la déchetterie, va soulager le travail de l'administration, il sera donc amorti sur l'administration. Le service en ligne donne accès aux informations du système et les synchronise. S'agissant des frais bancaires, nous les avons déjà par les paiements au guichet, il sera par ailleurs toujours possible de venir au guichet pour recharger la carte et payer en liquide.

A. Matar : Des travaux doivent-ils être effectués pour mettre l'automate à l'abri ?

T. Lavanchy : L'idée est de mettre l'automate à côté de la benne compacteuse, c'est déjà une caisse prévue pour l'extérieur. Il n'y a pas de travaux prévus, il faudra juste peut-être un raccordement électrique supplémentaire.

Le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 07 / 2025 : Achat d'un véhicule pour le service extérieur & d'un automate de chargement des cartes de déchetterie à la majorité (22 avis pour, 1 avis contre, 3 abstentions)

7) Préavis municipal n° 08 / 2025 : Constitution des autorités communales pour la législature 2026-2031

J. Theux : Afin de respecter les directives légales en vigueur, la Municipalité a le devoir de soumettre un préavis au Conseil communal pour régir la composition des autorités pour la législature 2026-2031. Le modèle actuellement en vigueur, avec 35 membres, donnant entière satisfaction et permettant une bonne répartition des tâches dans les commissions, la Municipalité, après des échanges constructifs avec la commission Avenir Politique de la commune de Faoug, recommande de reconduire ce chiffre pour la prochaine législature. Concernant la liste des personnes suppléantes, la Municipalité, recommande de reconduire le chiffre de 9 personnes suppléantes.

Pour le nombre de conseillers municipaux, une large réflexion a été effectuée ; il y a quatre modèles autorisés par la loi sur les communes, à 3, 5, 7 et 9 membres (ce dernier modèle étant voué à disparaître avec la future loi sur les communes). Nous proposons un statu quo avec une Municipalité à 5 membres. Diverses mesures seront entreprises pour :

- Revenir à une répartition équilibrée de la charge de chaque personne impliquée au niveau de la Municipalité,
- Proposer des mesures concernant le personnel communal afin que la Municipalité puisse être déchargée des tâches administratives et opérationnelles,
- Susciter la participation citoyenne et l'engagement « politique » en améliorant la communication communale, en organisant des ateliers thématiques, en rencontrant nos citoyennes et citoyens,
- Définir un plan de législature en tenant compte des difficultés rencontrées durant la législature actuelle.

Commission de gestion : *S. Laverrière* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

La Commission relève que ce préavis s'inscrit dans la continuité de la situation actuelle. Elle ne formule aucune remarque quant au nombre de 5 municipaux proposé, bien qu'elle souligne la difficulté persistante à trouver des personnes prêtes à s'engager comme conseillers municipaux.

La Commission de gestion constate également qu'au cours de la législature en cours, la Municipalité a présenté un nombre important de préavis. Ces derniers exigent un engagement significatif de la part des conseillers communaux. Or, les commissions du Conseil communal sont souvent composées des mêmes membres, ce qui engendre une répartition inégale de la charge de travail.

Dans un souci d'efficacité, de répartition plus équilibrée des tâches et d'une meilleure représentativité de la population, la Commission recommande pour la législature 2026-2031 d'augmenter le nombre de conseillers communaux à 40 membres (au lieu des 35 proposés), tout en maintenant le nombre de suppléants à 9, comme indiqué dans le préavis. En conclusion, la Commission de gestion propose au Conseil communal d'approuver le préavis n° 08/2025, avec la modification suivante : porter le nombre de conseillers communaux à 40 membres au lieu des 35 initialement proposés.

Commission Avenir politique de la commune : *A. Matar* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Après analyse, la Commission ne formule pas de remarque particulière quant au contenu du préavis. Elle constate toutefois que ces dernières années, la Commune a rencontré des difficultés croissantes à trouver des conseillers municipaux, notamment en raison de nombreuses démissions.

Dans ce contexte, la Commission recommande à la Municipalité d'engager des discussions avec les communes voisines en vue d'explorer un éventuel projet de fusion à moyen terme. Elle suggère également la création d'une commission du Conseil en début de prochaine législature, afin d'accompagner et de suivre ce projet, qui pourrait s'étendre sur une période de 5 à 10 ans.

Conclusion : Au vu de ce qui précède, la Commission avenir politique propose au Conseil communal d'accepter le préavis n° 08/2025.

J. Theux : La proposition d'étendre le Conseil à 40 membres est bienvenue, c'est au Conseil de décider. La thématique de la fusion est déjà en cours de discussion actuellement.

P. Thévoz : Les arguments de la Commission de gestion sont tout à fait valables, mais je ne suis pas favorable à l'augmentation du nombre de conseillers communaux à 40. En effet, l'avant-projet de la nouvelle loi sur les communes prévoit de fixer des nouveaux barèmes : pour une commune jusqu'à 1'000 habitants, ça sera min. 15 et max. 35 membres. Si on décide de passer à 40 membres, dès que la nouvelle loi sera adoptée et entrera en vigueur, on sera au-dessus du barème. Par ailleurs, cela ne va pas être évident d'avoir une liste complète à la fin de cette année avec une cinquantaine de noms. Il y a 5 ans, nous avons organisé passablement de choses pour essayer de remplir la liste pour le Conseil,

nous avons fait de la publicité, des informations et des publications communales avaient été distribuées, le Canton avait mis à disposition des outils promotionnels, mais cela avait été difficile d'avoir une liste complète. Cela ne va donc pas être facile de trouver les 35 membres pour la prochaine législature, et cela va être encore plus compliqué d'en trouver 40.

R. Tacheron : Il est mentionné que le taux d'activité des municipaux est de 20% chacun, à cinq, cela équivaut à une personne à 100%, ce qui fait environ 2'000 heures d'activité. A la fin septembre 2024, on était déjà à 2'300 h, la planification était de 2'700 h. On est plus proche de 30% ; il ne faudrait pas induire en erreur les gens qui voudraient postuler à la Municipalité.

J. Theux : Oui, actuellement on est au-dessus. Il est prévu de prendre des mesures qui seront proposées au Conseil à partir du mois de juin, qui devraient permettre d'avoir une meilleure répartition des tâches. La stratégie serait d'arriver avec un poste de Syndic à 50% et 4 Municipaux à 20% chacun, et dans l'idéal d'avoir un employé supplémentaire dans le domaine technique qui puisse superviser les domaines des routes, canalisations, suivis de chantiers et de la police des constructions.

J. Laverrière : Je pense que cela va être un sacré challenge, cela fait des années qu'on voit que les membres de la Municipalité doivent s'engager à nettement plus que 20%. Les informations dans le préavis ne sont pas tout à fait correctes. Je salue les réflexions faites par la Commission de gestion, mais je ne suis pas sûr que la quantité va influencer la qualité. On voit dans le monde associatif et politique que ce sont toujours les mêmes personnes qui s'engagent, et cela devient de plus en plus difficile de trouver des gens qui s'engagent volontairement et bénévolement comme on le fait ici, mais trouver encore cinq personnes supplémentaires au 35, cela va être difficile.

S. Laverrière : La Commission de gestion a proposé 40 membres car elle constate que tout le monde ici est déjà très occupé dans les commissions, beaucoup y ont un double poste : la commission des finances a par exemple été appelée à se prononcer cinq fois pour ce Conseil. La proposition est d'avoir un peu plus de choix dans les personnes. Par ailleurs, j'ai constaté que beaucoup de personnes ne connaissent pas comment fonctionne un Conseil communal et craignent de s'engager et de devoir faire trop d'heures. Je suis prête à communiquer des informations et expliquer le travail très intéressant du Conseil et les services rendus à la vie villageoise. Ces 40 personnes ne seraient pas de trop pour aider à faire avancer les discussions. *M. Kaeser* : Quand on voit le taux de participation qu'il y eu lors des dernières élections, cela va en effet être compliqué de trouver du monde qui voudra s'intéresser.

L. Jaccard : Quand les listes vont sortir pour chercher des gens, ce serait bien de faire un flyer pour donner des explications sur les tâches, il faudrait plus informer la population.

P. Thévoz : Comme déjà expliqué auparavant, une petite brochure avait été établie et largement distribuée pour donner des explications sur le fonctionnement des autorités communales et une publication communale qui résumait cette brochure avait été distribuée en tous-ménages.

P. Heim : On était parti sur un principe de faire un peu plus de séances de Conseils mais plus courtes, ce n'est finalement pas le cas. Il faudrait revoir la capacité du Conseil par rapport aux préavis qui sont soumis, soit diminuer la masse de travail, soit en augmenter les membres.

A. Matar : Je rejoins ce qui a été dit par la Commission de gestion, même si j'entends les remarques disant que tout le monde n'est pas engagé à parts égales et ce n'est pas le fait d'avoir cinq membres en plus qui va augmenter l'engagement. Il faut aussi aborder le sujet de la motivation de la nouvelle génération. La moyenne d'âge est relativement élevée au Conseil. Il faut s'approcher de la nouvelle génération, qui peut s'engager et amener de nouvelles idées. Je suis favorable à garder 35 membres et à agir pendant la fin de cette législature pour motiver les jeunes à s'impliquer.

M. Krenger : Quand j'ai rejoint le Conseil, j'étais un des plus jeune. Je constate que le Conseil a énormément rajeuni depuis 10-15 ans. On a déjà un Conseil plus jeune qu'avant, on peut bien sûr recruter des membres plus jeunes, mais la nouvelle génération ne s'y intéresse pas.

S. Laverrière : J'estime qu'il faut former les jeunes. En commençant le Conseil, les gens ne savent pas trop comment ça se passe, mais ils observent et apprennent. Ce n'est pas sympa pour les jeunes d'estimer qu'ils ne s'intéressent pas et qu'ils ne peuvent pas être efficaces s'ils intègrent le Conseil.

P. Thévoz : C'est aussi à nous, parents de jeunes, de les motiver.

L. Aebischer : J'ai commencé le Conseil à 18 ans et au début je ne comprenais en effet pas tout. Mais il faut aussi penser que vers 20-25 ans, les jeunes quittent souvent le village.

P. Thévoz : Avant de se prononcer sur le préavis, je vous propose de voter sur le nombre de membres pour le Conseil communal : → 20 avis pour 35 membres, 6 avis pour 40 membres.

Nous votons donc comme c'est prévu dans le préavis, pour 35 membres au Conseil communal.

Le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 08 / 2025 : Constitution des autorités communales pour la législature 2026-2031 à la majorité (23 avis pour, 3 abstentions).

8) Préavis municipal n° 09 / 2025 : Rénovation des routes forestière du Bois de Rosset

T. Lavanchy : La commune est propriétaire de 55 hectares de forêt, et les chemins d'accès sont à sa charge. Actuellement, la forêt demande beaucoup d'entretien notamment à cause des maladies et des ravageurs qui sont de plus en plus présents.

L'accès est important tout au long de l'année à la fois pour les plantations, les travaux d'entretien et les coupes. Dans le Bois de Rosset, il y a un tronçon d'environ 1'100 mètres qui a des défauts au niveau de son coffre. De plus, le chemin des Tailles, qui sert aussi aux promeneurs, aux agriculteurs et aux exploitants forestiers, a des problèmes d'évacuation d'eau pluviale et des dégradations sur la route. Nous présentons ce préavis cette année car il y a une subvention cantonale pour 70 % du montant et nous ne sommes pas sûrs que cette subvention soit reconduite l'année prochain. Ces travaux sont indispensables et s'inscrivent dans une perspective plus large de la valorisation du Bois de Rosset, avec la mise en place d'un sentier forestier qui pourrait se faire l'année prochaine.

Les travaux prévus sont :

- Travaux préparatoires d'éparage, élagage si nécessaire, afin de dégager le gabarit de circulation.
- Renforcement et rénovation des tronçons en grave : ajout de matériaux de remblais, profilage et mise en place de dispositifs d'évacuation des eaux de ruissellement.
- Réfection du revêtement en enrobé bitumineux : correction des défauts existants et amélioration du système de drainage.

Les préparations auraient lieu en septembre, puis les travaux en septembre-octobre, l'idée étant de les terminer d'ici la fin de l'année. Le Groupement forestier Broye Vully, avec le bureau d'ingénieur forestier Illex, prendrait en charge tout le travail administratif et de suivi de la réalisation des travaux, n'engendrant que très peu de charge de travail pour la commune. Cette rénovation est indispensable pour garantir l'accessibilité des forêts afin de favoriser la régénération des peuplements, assurer l'entretien des arbres, réduire les coûts d'exploitation forestière en facilitant la vidange du bois et valoriser le Bois de Rosset. Le total des coûts pour la commune de Faoug s'élèverait à Fr. 52'500.– Il est à noter que le montant mentionné représente la fourchette haute du projet, tant au niveau du nombre de mètres des tracés que du coût au mètre. La commune dispose d'un fonds forestier, destiné à la rénovation et au renouvellement des infrastructures liées à la forêt. A la clôture des comptes 2024, il y avait un montant de Fr. 43'276.– que la Municipalité propose d'utiliser dans le cadre du projet présenté, pour le solde éventuel, ce serait la rubrique « travaux de génie civil - route ».

Commission des finances : *P. Heim* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Pour l'essentiel, le préavis municipal en question porte sur la rénovation de deux tronçons de chemins forestiers pour un total de 1'300 mètres et sur l'amélioration des infrastructures dans le but de faciliter l'exploitation du Bois de Rosset. La Commission des finances est favorable à la réalisation à court terme de ce projet, en particulier en raison de l'importante subvention cantonale qui serait octroyée si les travaux sont exécutés avant la fin de l'année 2025 (70% du montant de l'investissement). Si le préavis est accepté par le Conseil communal, la Commission des finances invite la Municipalité à vérifier que la subvention en question soit confirmée par le Canton avant le début des travaux.

La Commission des finances relève que le calendrier des travaux tel que proposé paraît être assez serré (de septembre à octobre 2025). Elle recommande ainsi à la Municipalité de veiller à la bonne exécution des travaux en question dans les délais fixés, afin de ne pas risquer de devoir les reporter à l'année suivante, au risque de mettre en péril l'octroi de la subvention cantonale pour 2025.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 09/2025 concernant la rénovation des routes forestières du Bois de Rosset tel que présenté.

Commission PACom : *S. Giannini Heim* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

1. Utilité et nécessité du projet

La Commission a pris acte du diagnostic technique établi par les services cantonaux et le Groupement forestier Broye Vully, mettant en évidence :

- *des défauts structurels (coffre, drainage) sur plusieurs tronçons ;*
- *une dégradation du revêtement du chemin des Tailles, compromettant son usage par les exploitants forestiers, agriculteurs et promeneurs.*

Les travaux prévus permettront de garantir l'accessibilité, la sécurité et la durabilité de ces voies, tout en soutenant :

- *l'entretien des peuplements forestiers ;*
- *la gestion durable des ressources en bois ;*
- *l'émergence d'un futur sentier forestier, prévu dès l'année prochaine.*

2. Pertinence économique

La Commission relève le caractère particulièrement avantageux de la subvention cantonale, qui couvre 70 % du coût total des travaux. Dans ce contexte, retarder le projet ferait courir un risque réel de perte de ce soutien financier, rendant sa réalisation ultérieure plus onéreuse pour la commune.

3. Organisation du projet

Le portage du projet par le Groupement forestier Broye Vully, assisté du bureau Ilex, est salué par la Commission, dans la mesure où :

- il garantit un suivi technique rigoureux,
- il limite la charge de travail pour l'administration communale,
- il s'appuie sur une expertise reconnue dans la gestion forestière.

Conclusion : Pour l'ensemble de ces raisons, la Commission PACom recommande l'acceptation du préavis et soutient la réalisation des travaux de rénovation des chemins forestiers du Bois de Rosset dès cette année.

Elle considère que ce projet constitue une intervention judicieuse, bien planifiée et économiquement responsable, s'inscrivant dans une logique de durabilité et de valorisation du patrimoine naturel communal.

A. Matar : Est-ce qu'il faut faire une mise à l'enquête pour accéder avec des machines dans une forêt ? Et cela aura-t-il un impact sur le planning des travaux ? Car si le préavis est validé ce soir, vous arriverez à faire une mise à l'enquête et à faire des appels d'offres pour démarrer en septembre ? Je trouve cela très ambitieux.

T. Lavanchy : La procédure de subvention est une procédure en soi et est accompagnée d'une mise à l'enquête qui sera faite par le bureau Ilex. Le planning des travaux permet d'avoir un peu de marge, tout est cadré pour que cela fonctionne.

Le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 09 / 2025 : Rénovation des routes forestière du Bois de Rosset à l'unanimité.

9. Informations municipales

J. Theux : Election complémentaire à la Municipalité : La date pour le dépôt des listes est le 2 juin 2025. Le 1^{er} tour des élections aura lieu le 29 juin et le 2^{ème} tour, le 20 juillet (ces dates ont été fixées par la Préfecture). Nous allons organiser fin mai une rencontre entre les citoyens et la Municipalité sous forme de café-croissants. Les objectifs sont de présenter l'action communale, le temps nécessaire à y consacrer, les compétences et qualités utiles, ainsi que les conditions d'éligibilité ; tout ceci afin de démystifier notre fonction et de susciter les vocations.

Nouveau logo : Une communication insuffisante de la Municipalité a mené à des incompréhensions, des malentendus et des plaintes. Une partie des habitants pense que le logo remplace l'armoirie officielle, ce n'est absolument pas le cas ni le but. L'armoirie reste inchangée, en vigueur, et l'emblème officiel de la commune. Un nouveau logo, reprenant la symbolique de l'armoirie, a dû être créé pour mettre en place le nouveau site internet, le format vertical du blason ainsi que les couleurs dominantes vert et rouge n'étant pas adaptés à un design web. Pour que ce soit cohérent, nous utilisons ce logo sur les courriers et informations communales. Une publication communale expliquant la démarche et la différence entre le logo et l'armoirie, qui sont tous deux valables dans des contextes différents, sera envoyée prochainement. Nous admettons que nous avons été maladroits sur la communication au sujet de ce logo et nous nous en excusons.

PACom : Les documents pour la mise à l'enquête ont été validés par la Municipalité et envoyés à la Commission PACom.

Rénovation RF45 : La sté Ayer-Pitteloud architectes SA a débuté son travail sur la base de l'avant-projet.

Rencontres avec le Syndic : Comme cela se fait déjà dans d'autres communes, nous allons organiser des rencontres avec le Syndic afin de discuter de thèmes communaux, répondre à des questions ou faire des points de situations sur les projets en cours. L'idée est d'essayer de susciter l'implication des citoyens par une meilleure connaissance de ce qui se passe dans la commune, de communiquer avec toute la population sur les dossiers importants.

Locaux de l'administration : Nous allons proposer, dans un prochain préavis, un renforcement du personnel communal. Nous souhaitons déplacer la salle de la Municipalité au Carnotzet, et transformer la salle de Municipalité actuelle en la séparant en deux afin de créer deux postes de travail d'une part, et une salle de pause d'autre part.

Th. Lavanchy : Eaux usées : Le doublement des pompes est terminé et fonctionnel.

Réfection de la conduite du bord du lac : – L'étude a commencé. Nous avons reçu des offres pour le curage. Nous devons aussi vider la cuve de la STAP principale, pour analyser le béton à l'intérieur et voir les travaux à effectuer ; cela fait partie du projet de rénovation de la conduite. – Les travaux de la Revougne seront intégrés à ce projet et prévus pour le printemps 2026 ; en attendant, nous allons faire une réfection provisoire. – Des offres sont aussi en cours pour le contrôle des séparatifs car il n'y a pas d'évacuation des eaux claires au bord du lac. Les eaux parasites pourraient aussi provenir des toitures qui rempliraient la conduite d'eaux usées, nous devons donc regarder l'état des conduites des privés. C'est une phase parallèle qui fait partie de notre PGEE, de la réfection des eaux usées dans la commune et des travaux à effectuer sur le long terme. La Petite Epicerie : Le projet est en train de se concrétiser, les travaux sont en cours et l'inauguration aura lieu le 16 mai à 17h30.

Place de la Gare : La démarche participative de l'Atelier Village au lieu le 14 juin de 13h30 à 17h30, pour le verger, le bâtiment de la gare, le parking et la route de Salavaux. Une communication bilingue suivra.

L. Poinçot : Balade diagnostic de mobilité piétonne : Une balade organisée aura lieu le mardi 10 juin et débutera à 17h00 à la gare. Il s'agit de faire le tour du village avec un groupe de personnes diverses pour observer la mobilité piétonne dans les lieux clé (monter sur un trottoir avec chaise roulante, un tintébin, une poussette, des troubles de la vue, etc.) afin de recueillir les avis pour proposer des aménagements d'amélioration.

M. Studer : FOREMS : J'ai évoqué les problèmes financiers lors du dernier Conseil ; les comptes 2024 ont maintenant été validés au CoDir, il y a eu une perte d'environ Fr. 380'000.–. Nous avons engagé un nouveau directeur, et nous travaillons avec la société Cardis qui a fait un plan stratégique, c'est en bonne voie pour faire des économies. Le taux d'absentéisme des employés est passé de 25% à 8%. Il n'y a plus d'intermédiaires ni de surplus d'EPT. Par ailleurs, nous allons continuer d'étudier le rapprochement ou l'union avec les autres EMS pour optimiser les coûts et améliorer le traitement des clients.

CCLT : – Je souhaite exprimer ma reconnaissance et les remerciements de la Municipalité pour le travail effectué par cette société. C'est un groupe actif et créatif qui contribue à améliorer la vie sociale du village ; les événements organisés sont très appréciés. – Les flyers pour l'activité Suisse bouge ont été distribués, des activités auront lieu durant tout le mois. La journée Suisse bouge aura lieu le samedi 24 mai.

P. Thévoz : Je constate que beaucoup d'activités sont organisées par la Municipalité, comme la rencontre café-croissants avec la Municipalité et les rencontres avec le Syndic, l'inauguration de la Petite Epicerie, ainsi que la balade diagnostic. On ressent de la motivation pour essayer d'intéresser la population.

10. Divers et propositions individuelles

S. Carrard : Qu'en est-il des passages piétons prévus aux extrémités du village ?

J. Theux : Ce projet, accepté par le voyer des routes, est repoussé car il tombe sur le dicastère non pourvu pour l'instant. Nous devons finaliser le projet : des extensions de trottoir devant être effectuées, un préavis devra être soumis en vue des investissements, mais nous devons d'abord faire estimer les travaux.

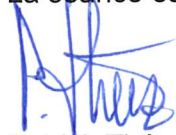
R. Tacheron : La Municipalité a informé lors du dernier Conseil que les horodateurs des parkings ont rapporté Fr. 33'000.– en cinq mois environ. J'ai vu que les CFF ont maintenant déchargé du ballast sur environ 20 places de parc. Combien de temps cela va-t-il durer, et est-ce qu'on va être dédommagés ? Par ailleurs, où en est le règlement de parking pour les places publiques ?

J. Theux : Cette année, les travaux des CFF occupent la moitié du parking, et occuperont l'autre moitié l'année prochaine. Ils vont nous dédommager de 50% des montants encaissés sur ce parking-là, cela fait partie de la convention qui a été signée avec les CFF. S'agissant du règlement des parkings, il tombe aussi dans le dicastère non pourvu actuellement, nous n'avons donc pas avancé. Nous devons convoquer la Commission Parking pour reprendre ce sujet.

Le Président rappelle les prochaines échéances :

- Élection complémentaire à la Municipalité : dimanche 29 juin
- Séances du Conseil communal : Les mardis 17 juin, 7 octobre, 9 décembre

La séance est levée à 22h15


Patrick Thévoz
Président




Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faoug, le 6 mai 2025

Approuvé lors de la séance du Conseil communal du 17 juin 2025.